



dessin B. NICOLAS

**À pied, à vélo, à vtt, à cheval ou en courant,
j'adopte la Luberon attitude !**

1 jour de sentier = 8 jours de santé !

Je suis prudent, je respecte le code de la route. J'utilise un équipement adapté et en bon état. À vtt ou à cheval, je porte et j'attache bien mon casque. Jamais je ne néglige la préparation de mon itinéraire ; cheminsdesparcs.fr est là pour m'aider. Je m'assure des conditions météo avant de partir. Je pars avec une quantité d'eau suffisante, un minimum de vivres, une trousse de premiers secours et un téléphone portable pour déclencher les secours.

Urgence secours : 112. Pompiers : 18.

L'été, l'accès aux massifs est réglementé !

Chaque année, pendant la période estivale (15 juin au 15 septembre), l'accès à certains massifs forestiers est réglementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Balade, randonnée, bivouac, mais aussi circulation et stationnement des véhicules, sont limités ou interdits selon les arrêtés préfectoraux en vigueur dans chaque département. Je me renseigne avant de partir sur les [conditions et réglementations d'accès aux massifs forestiers](#) des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse. Borne vocale Vaucluse +33 (0)4 28 31 77 11.

Le feu est l'ennemi de la forêt... et du randonneur !

Je ne fume pas en forêt et n'y allume pas de feu. Quelle que soit la saison, c'est interdit !

Pas de couac en bivouac !

Je sais que le bivouac est interdit sur l'ensemble des massifs du Luberon en période de risque feux de forêt (15 juin au 15 septembre), et qu'il peut être toléré le reste de l'année. J'entends par *bivouac* le fait de passer une nuit (avec ou sans tente, ou bien sous un abri naturel), en m'installant au coucher du soleil et en quittant les lieux au petit matin. Au préalable de l'occupation des lieux, je m'assure de l'accord du propriétaire ou, à défaut, je veille à l'absence de contre-indication particulière signalée sur zone. Dans tous les cas, je laisse le site très propre et je ne piétine pas un champ en herbe ni une pelouse naturelle.

Nous sommes tous des invités de la nature !

Les animaux ont des oreilles... alors chut ! Une bête effrayée peut abandonner son petit... Je respecte le calme des grands espaces naturels, en étant le plus discret possible. Pour une faune sauvage sans stress et des troupeaux apaisés, je tiens mon chien en laisse. J'évite la cueillette des plantes sauvages, je préserve ainsi les espèces réglementairement protégées. J'évite d'écraser les insectes au sol et les laisse vivre et interagir entre micro-habitats. Je ne vole pas les minéraux et les fossiles, je les laisse à terre !

En balade, je ne sors pas des sentiers battus !

J'évite ainsi le dérangement de la faune sauvage, le piétinement des plantes, des insectes et des cultures. Je respecte l'état des sentiers, je reste sur le bon tracé. J'emprunte en priorité les itinéraires balisés et autorisés.

Je randonne... avec l'art de vivre !

Les itinéraires de randonnée ne me sont pas exclusivement réservés ! Je croise ou je double les autres randonneurs à pied, à vtt ou à cheval, en avertissant courtoisement et en saluant.

On me laisse passer, alors je respecte les propriétés !

Je respecte les propriétés privées. Je referme les portillons des clôtures après mon passage. Je préserve également les ouvrages en pierre sèche, témoins de notre passé. Je suis toujours courtois avec les autres usagers et les propriétaires des lieux.

Un détritrus est à sa place dans une poubelle !

Je ramène tous mes déchets et je les trie dans les conteneurs poubelles appropriés. Je fais attention à ne pas laisser s'échapper un papier de mes poches, ni à perdre ma gourde ou mon bidon en chemin.

Je me gare sur les parkings... comme en ville !

Je n'entrave pas les secours éventuels, ni le travail des agriculteurs, exploitants forestiers et autres.

Zone pastorale = chien de protection !

En présence du chien de protection venu à ma rencontre, je m'arrête et j'attends calmement la fin du "contrôle". Je ne le caresse pas ni ne le menace, puis je contourne largement le troupeau. À vélo, je descends et place le vélo entre moi et le chien. Si les lieux ne permettent pas de contourner et/ou si le chien devient agressif, je ne prends pas de risques et fais demi-tour.

Avant de partir en balade, je me renseigne sur l'ensemble des [bons réflexes](#) à adopter face aux chiens de protection. Si je suis victime d'un incident avec un chien de protection, je renseigne une [fiche incident](#).

La chasse : loisir traditionnel en Luberon.

En période de chasse (de septembre à février), je porte une tenue de couleur vive, je suis attentif aux panneaux qui signalent les battues en cours et je me renseigne auprès des chasseurs en poste sur un itinéraire de contournement éventuel. Pour toutes informations complémentaires, je contacte les fédérations départementales des chasseurs des [Alpes de Haute-Provence](#) ou de [Vaucluse](#).

Je suis de sortie... Les tiques aussi !

Je vérifie en rentrant de balade que je n'ai pas été piqué par une tique, très active au sortir de l'hiver et responsable de nombreuses pathologies, dont la maladie de Lyme. Je signale sur l'appli mobile [Citique](#) toute piqûre de tique afin d'aider la recherche à vaincre des maladies cutanées, musculaires, neurologiques et articulaires très invalidantes.

Je veille, je signale, je participe...

Je signale directement et facilement sur sentinelles.sportsdenature.fr les problèmes que je peux rencontrer en chemin : une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou un autre usager...

J'applique les [conseils](#) du Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage lors de la découverte d'un animal sauvage en détresse.

Je filme, mais dans les règles de l'art !

Je me renseigne au préalable sur les obligations réglementaires, les contraintes de survol de drone, les possibilités de tournage sur les terrains privés.

Soutiens et partenaires :

